

# DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2023 / 2024

(Toute inscription est ferme et définitive – Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'adhésion à l'option annulation)

## Reprise N° 1

Jour : ..... à .....

Niveau : .....

(A compléter par le bureau)

Baby

Poney

Cheval

Cavalier

## Reprise N° 2

Jour : ..... à .....

Niveau : .....

(A compléter par le bureau)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Né(e) le ..... à ..... Sexe .....

Tel Fixe ..... Tel Mobile ..... Mail .....

## Parents du cavalier (pour les mineurs)

Père

Mère

Nom & Prénom .....

Nom & Prénom .....

Téléphone .....

Téléphone .....

## Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom & Prénom ..... Téléphone .....

La saison 2023 / 2024 commence le Lundi 4 Septembre 2023 et se termine le Dimanche 7 Juillet 2024 (39 semaines)

## Licence & Forfaits

JUNIOR 25€  
(<18 ans au 1/1/2024)

ADULTE 36€  
(≥18 ans au 1/1/2024)

LICENCE

1 Séance hebdo  
68€ / mois (748€)  
(4 récupérations maxi)

BABY

1 Séance hebdo  
93€ / mois (1023€)  
(4 récupérations maxi)

PONEY

2 Séances hebdo  
176,70€ / mois (1943,70€)  
(8 récupérations maxi)

1 Séance hebdo  
112€ / mois (1232€)  
(4 récupérations maxi)

CHEVAL

2 Séances hebdo  
212,80€ / mois (2340,80€)  
(8 récupérations maxi)

Tout cavalier inscrit doit disposer de sa licence fédérale de l'année en cours

L'inscription se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec la possibilité de payer en 11 mensualités sans frais

L'adhésion en cours d'année se calcule au prorata du nombre de séances restantes jusqu'à la fin de la saison,  
au tarif unitaire de 20 € pour les Babys, de 27 € pour les Poneys et de 32 € pour les Chevaux

Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient de 5% sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille

## Les Options

### ANNULATION

- Baby 40€
- Poney 45€
- Cheval 50€
- Offerte (Débutants & Baby 1)

Remboursement de 75% des séances et concours restants

### RECUPERATION

- Baby 40€
- Poney 45€
- Cheval 50€
- Offerte (Débutants & Baby 1)

Toute séance annulée 24h avant peut être récupérée

### PACK CONCOURS 1

- 3 Concours CCE ou
- 5 Concours CSO, Dressage, Hunter, Equifun ou PTV extérieurs au club, en IDF

40€ / mois (440€)

### PACK CONCOURS 2

- 6 Concours CCE ou
- 10 Concours CSO, Dressage, Hunter, Equifun ou PTV extérieurs au club, en IDF

80€ / mois (880€)

### PACK OPEN

- 1 Championnat de France + Pack concours 2

155€ / mois (1705€)

L'option « Annulation » permet de résilier son adhésion à tout moment, sans préavis

L'option « Récupération » permet de disposer d'un bon de récupération pour toute absence signalée plus de 24h avant la séance

(Les cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année bénéficient de la gratuité de ces deux options)

Les cavaliers souhaitant s'inscrire dans une reprise « Compétition » devront s'acquitter d'un « Pack Concours » ou « Open »

Licence ( ..... €) + Forfait Annuel (..... €) + Option(s) (..... €) = ..... €

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur, en avoir pris connaissance et m'engage à le respecter.

Je déclare avoir eu connaissance des clauses de garantie de l'assurance rattachée à la licence fédérale.

Date

Signature

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 1 : ORGANISATION & INSCRIPTION

Toutes les activités du centre équestre, ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du responsable de la société, de ses associés et des employés du centre équestre. **Toute inscription est individuelle, nominative, ferme et définitive.**

## ARTICLE 2 : LICENCE FEDERALE & ASSURANCE

La licence fédérale pratiquant est obligatoire pour le passage des examens fédéraux (galops) et pour participer aux compétitions « Club » ou « Poneys ». Elle inclut une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation. Le certificat médical d'aptitude à l'équitation est recommandé, voire obligatoire pour une licence compétition.

Le tarif de la licence fédérale est de : 25 € (pour les moins de 18 ans) / 36 € (pour les 18 ans et plus)

Le centre équestre est assuré en responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurances AXA mais sa responsabilité est dérogée en cas d'accident survenant par une inobservation du règlement intérieur. Chaque cavalier est sous la responsabilité de son enseignant pendant la durée de sa séance d'équitation. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de leçons.

## ARTICLE 3 : LES FORFAITS ANNUELS

Les forfaits de la saison 2023 / 2024 commencent le Lundi 4 Septembre 2023 et se terminent le Dimanche 7 Juillet 2024.

La saison complète est composée de 38 semaines réparties selon le calendrier ci-dessous :

- |   |      |  |
|---|------|--|
| • <b>8 semaines de forfait</b> : du 4/9/2023 au 29/10/2023  | Puis | <b>1 semaine de stage</b> : du 30/10/2023 au 5/11/2023 |
| • <b>8 semaines de forfait</b> : du 6/11/2023 au 31/12/2023 | Puis | <b>1 semaine de stage</b> : du 1/1/2024 au 7/1/2024    |
| • <b>6 semaines de forfait</b> : du 8/1/2024 au 18/2/2024   | Puis | <b>1 semaine de stage</b> : du 19/2/2024 au 25/2/2024  |
| • <b>6 semaines de forfait</b> : du 26/2/2024 au 7/4/2024   | Puis | <b>2 semaines de stage</b> : du 8/4/2024 au 21/4/2024  |
| • <b>11 semaines de forfait</b> : du 22/4/2024 au 7/7/2024  | Puis | <b>3 semaines de stage</b> : du 8/7/2024 au 28/7/2024  |

**L'inscription à un forfait se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec possibilité de payer en 11 mensualités sans frais,** chacune étant encaissée en début de chaque mois, de Septembre à Juillet.

### • Le tarif des Forfaits Equitation

Public	Tarif Unitaire d'une séance	Forfait Equitation 1 (1h cours / semaine)	Forfait Equitation 2 (2h cours / semaine)
Cavalier Baby	20 €	68 € X 11 mois (748 €)	
Cavalier Poney	27 €	93 € X 11 mois (1023 €)	176,70 € X 11 mois (1943,70 €)
Cavalier Cheval	32 €	112 € X 11 mois (1232 €)	212,80 € X 11 mois (2340,80 €)

### • L'inscription en cours d'année

Pour une inscription en cours d'année, le prix du forfait annuel équitation est calculé sur la base du tarif unitaire de la séance indiqué ci-dessus, multiplié par le nombre de séances pour aller jusqu'à la fin de la saison. Le total obtenu peut être mensuelisé sur le nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin du forfait.

### • L'option Annulation

**Cette option facultative permet de résilier son inscription au forfait annuel à tout moment, sans préavis et sans justificatif,** en bénéficiant du remboursement de 75% des séances restant à consommer jusqu'à la fin de la saison. Un simple écrit du cavalier ou du responsable légal pour les mineurs, contresigné par un encadrant de l'équipe, détermine le point de départ de la résiliation, le remboursement ayant lieu dans le mois suivant cette date.

D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • L'option Récupération

**Cette option facultative permet de bénéficier d'un bon de récupération pour toute absence signalée au moins 24h avant la séance, sans limite sur toute la saison,** (la formule standard se limite à un maximum de 4 récupérations possible sur l'année). D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • La carte de 10 heures

Une carte de 10h de monte, sans garantie de créneau horaire (en fonction du remplissage de la reprise) est également disponible. Elle s'adresse aux personnes ne souhaitant pas s'engager sur un forfait à l'année, mais aussi aux adhérents qui désirent compléter leur forfait de 10h supplémentaires. D'une durée de validité de 6 mois maximum, le coût de cette carte pour nos cavaliers est de 270 € à poney ou 320 € à cheval. Pour les externes, son tarif est de 350 € à poney ou 420 € à cheval.

Les prix indiqués ci-dessus sont TTC (toutes taxes comprises) et composés de :

1. La mise à disposition des installations sportives du Club pour 65% du total de la prestation (avec une TVA à 5,5%)
2. L'enseignement pour les 35% restants (avec une TVA à 20%)

Les séances durent une heure, sauf pour les cavaliers Baby où elles sont limitées à 30 minutes. Les temps de montée et de descente du cheval ou du poney sont compris dans cette durée. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. En fonction des éléments climatiques ou météorologiques, elles peuvent être écourtées ou remplacées par des cours théoriques. **Un cavalier s'inscrivant à plus d'un forfait sur une même période (plus d'une séance de monte par semaine) bénéficie de 10 % de réduction à partir du deuxième forfait.** Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient de 5% de remise complémentaire sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille

## ARTICLE 4 : EQUIPEMENT, MATERIEL & SECURITE

Le port du casque, conforme à la norme CE VG1 01.040 2014-12, est obligatoire pour constituer une protection efficace pour le cavalier. Cette obligation s'applique à tout cavalier à cheval ou à poney dans l'enceinte du centre équestre comme en extérieur.

Le matériel mis à disposition par le Club doit être restitué après chaque utilisation dans son état initial, par le cavalier qui en a bénéficié. **En cas de perte, vol ou dégradation, le remplacement du matériel pourra être refacturé au cavalier à qui le matériel a été prêté.**

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité :

- Les chiens sont interdits dans l'établissement. En cas d'accident, le propriétaire sera tenu pour responsable.
- Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du centre équestre (un emplacement avant le portail d'entrée est prévu à cet effet).
- Aucun comportement risquant d'effrayer les équidés n'est autorisé dans l'établissement.

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 5 : OPTIONS CONCOURS

Au delà des participations ponctuelles aux concours proposées par le Club qui restent accessibles aux conditions tarifaires unitaires en vigueur, des « Options Concours » sont disponibles pour les cavaliers qui souhaitent intégrer les coûts dans la mensualisation.

Option Concours	Pack Concours 1 (5 concours ou 3 CCE)	Pack Concours 2 (10 concours ou 6 CCE)	Pack Open (10 concours ou 6 CCE)
Open de France Lamotte-Beuvron	0	0	1 <sup>er</sup> Championnat inclus
Total de l'Option Concours	40 € X 11 mois (440 € TTC)	80 € X 11 mois (880 € TTC)	155 € X 11 mois (1705 € TTC)

Sur le planning des reprises, les séances intitulées « Compétition » sont destinées à des cavaliers désirant la pratiquer. **Toute inscription sur une reprise compétition implique l'obligation d'adhérer à une des Options Concours proposées. Lorsque l'option annulation a été souscrite à l'inscription, elle couvre le remboursement des concours non consommés selon les mêmes conditions (75%).**

L'Option « Pack Open » s'adresse aux cavaliers désireux de concourir à l'Open de France DRESSAGE, CSO ou CCE en fin de saison. Cette option intègre la 1<sup>ère</sup> participation au championnat de France, ainsi que l'inscription à 10 concours DRESSAGE ou CSO ou bien 6 concours CCE, tous qualificatifs tout au long de la saison.

## ARTICLE 6 : ABSENCES & RECUPERATIONS DES HEURES DE FORFAIT

**Sous réserve d'avoir prévenu de son absence au moins la veille avant 23h, les leçons de forfait manquées peuvent être récupérées, dans la limite de 4 récupérations maximum sur la totalité de la saison.** L'option « Récupération » facultative permet de s'affranchir de cette limite en bénéficiant de la récupération possible de toutes les séances loupées, sous réserve du respect du délai de prévenance.

**Les absences doivent être signalées via le compte cavalier de chaque adhérent, accessible par la plate-forme Kavalog Web.** A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de l'interface Kavalog Web, l'absence pourra être signalée par mail sur l'adresse du Club ([contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com)). Chaque absence déclarée dans les limites imparties, générera automatiquement un bon de récupération, qu'il sera possible d'utiliser pour une inscription sur un des créneaux horaires correspondant au niveau technique du cavalier (ou au niveau inférieur) et affichant une disponibilité.

**Les inscriptions en récupération devront être réalisées via l'interface Kavalog Web et ne pourront être planifiées que sur les 168 prochaines heures** (correspondant à une semaine de 7 jours). Par mesure d'équité, aucune inscription en récupération ne sera prise en compte par mail ou directement au bureau. La majorité des absences étant signalée au dernier moment, une consultation régulière des places disponibles est fortement conseillée afin de trouver un créneau pour récupérer la séance loupée.

**Au delà de ces conditions, les cours non pris sont perdus et non récupérables (même pour raison médicale avec ou sans certificat), sauf en cas d'accident survenu pendant la pratique à cheval ou à poney sous l'encadrement du Club.**

## ARTICLE 7 : ANIMATIONS, COMPETITIONS & STAGES

Un planning des animations et compétitions est affiché dans le Club-House, avec indication des conditions tarifaires et de participation. Sous réserve de validation de son niveau par son enseignant référent, tout cavalier peut s'inscrire à une animation ou une compétition. **Les animations et compétitions doivent être réglées à l'inscription.** En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Toutes les semaines en dehors des périodes de forfait de la saison 2023 / 2024 sont destinées aux stages. Chaque semaine de stage s'étale sur 5 jours, de 9h30 à 17h30 (repas du midi et goûter non compris), chaque journée comprenant 3h d'équitation plus 1h de théorie. Les participants en demi-journée bénéficient de deux heures de monte ou bien d'une heure de monte plus une heure de théorie, selon l'organisation de la journée. Sous réserve de disponibilité, les stages sont accessibles aux cavaliers extérieurs au Club, moyennant une majoration de 10 % du tarif indiqué. La préparation des examens fédéraux peut également être envisagée lors des stages. **Toute inscription à un stage est ferme et définitive, implique le paiement intégral lors de la réservation** et aucun remboursement ne sera consenti, sauf cas d'accident survenu lors de la pratique de l'équitation au sein du Club. Pour un coût complémentaire de 5 € par jour, une « option remboursement » facultative peut être souscrite (voir les conditions sur le formulaire d'inscription au stage).

## ARTICLE 8 : DISCIPLINE & SANCTIONS

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres doivent observer une attitude adaptée à un centre équestre et appliquer les consignes de sécurité fixées. Tout adhérent du Club ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtisive envers le centre équestre, ses membres ou son personnel n'est admise.

Toute attitude répréhensible d'un adhérent et toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent aller de la mise à pied ponctuelle, jusqu'à l'exclusion définitive, en passant par la suspension temporaire.

Ces décisions sont prises par le gérant, le directeur ou le responsable pédagogique et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement des sommes engagées. L'adhérent qui est mis à pied ou suspendu, ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter un cheval ou poney appartenant au centre équestre, ni utiliser les terrains d'évolution, manèges, carrières et terrain de Cross.

## ARTICLE 9 : VIDEOSURVEILLANCE, DROIT A L'IMAGE & APPLICATION

L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société RIDERLAND et par les forces de l'ordre.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, RIDERLAND peut être amené à photographier, à filmer et à utiliser l'image de ses adhérents prise lors des spectacles équestres, concours et entraînements. En conséquence de quoi, dans le cadre de l'information, de la promotion et de la publicité, l'adhérent autorise à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par RIDERLAND ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extraits.

En signant leur adhésion au centre équestre RIDERLAND, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions. RIDERLAND se réserve le droit de radier tout membre non respectueux des règles ainsi définies sans autre formalité. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents disposent du droit de suppression des données qui les concernent, en adressant une demande écrite au gérant.

Lu et approuvé (mention manuscrite)	Date	Signature de l'adhérent (ou du représentant légal pour les mineurs)
--	------	--

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

# Riderland

## Saison 2023 - 2024

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
Ve 1			Di 1			Me 1	Toussaint		Ve 1			Lu 1	Jour de l'an	S2	Je 1			Ve 1			Lu 1	Pâques	28	Me 1	Fête du travail		Sa 1			Lu 1		39	Je 1		
Sa 2			Lu 2		5	Je 2			Sa 2			Ma 2			Ve 2			Sa 2			Ma 2			Je 2			Di 2			Ma 2			Ve 2		
Di 3			Ma 3			Ve 3			Di 3			Me 3			Di 3			Di 3			Me 3			Ve 3			Lu 3		35	Me 3			Sa 3		
Lu 4		1	Me 4			Sa 4			Lu 4		13	Je 4			Di 4			Lu 4		24	Je 4			Sa 4			Ma 4			Je 4			Di 4		
Ma 5			Je 5			Di 5			Ma 5			Ve 5			Lu 5		21	Ma 5			Ve 5			Di 5			Me 5			Ve 5			Lu 5		
Me 6			Ve 6			Lu 6		9	Me 6			Sa 6			Ma 6			Me 6			Sa 6			Lu 6		31	Je 6			Sa 6			Ma 6		
Je 7			Sa 7			Ma 7			Je 7			Di 7			Me 7			Je 7			Di 7			Ma 7			Ve 7			Di 7			Me 7		
Ve 8			Di 8			Me 8			Ve 8			Lu 8		17	Je 8			Ve 8			Lu 8		S4	Me 8	Victoire 1945		Sa 8			Lu 8		S6	Je 8		
Sa 9			Lu 9		6	Je 9			Sa 9			Ma 9			Ve 9			Sa 9			Ma 9			Je 9	Ascension		Di 9			Ma 9			Ve 9		
Di 10			Ma 10			Ve 10			Di 10			Me 10			Di 10			Di 10			Me 10			Ve 10			Lu 10		36	Me 10			Sa 10		
Lu 11		2	Me 11			Sa 11	Armistice 1918		Lu 11		14	Je 11			Di 11			Lu 11		25	Je 11			Sa 11			Ma 11			Je 11			Di 11		
Ma 12			Je 12			Di 12			Ma 12			Ve 12			Lu 12		22	Ma 12			Ve 12			Di 12			Me 12			Ve 12			Lu 12		
Me 13			Ve 13			Lu 13		10	Me 13			Sa 13			Ma 13			Me 13			Sa 13			Lu 13		32	Je 13			Sa 13			Ma 13		
Je 14			Sa 14			Ma 14			Je 14			Di 14			Me 14			Je 14			Di 14			Ma 14			Ve 14			Di 14	Fête nationale		Me 14		
Ve 15			Di 15			Me 15			Ve 15			Lu 15		18	Je 15			Ve 15			Lu 15		S5	Me 15			Sa 15			Lu 15		S7	Je 15	Assomption	
Sa 16			Lu 16		7	Je 16			Sa 16			Ma 16			Ve 16			Sa 16			Ma 16			Je 16			Di 16			Ma 16			Ve 16		
Di 17			Ma 17			Ve 17			Di 17			Me 17			Sa 17			Di 17			Me 17			Ve 17			Lu 17		37	Me 17			Sa 17		
Lu 18		3	Me 18			Sa 18			Lu 18		15	Je 18			Di 18			Lu 18		26	Je 18			Sa 18			Ma 18			Je 18			Di 18		
Ma 19			Je 19			Di 19			Ma 19			Ve 19			Lu 19		S3	Ma 19			Ve 19			Di 19			Me 19			Ve 19			Lu 19		
Me 20			Ve 20			Lu 20		11	Me 20			Sa 20			Ma 20			Me 20			Sa 20			Lu 20	Pentecôte	33	Je 20			Sa 20			Ma 20		
Je 21			Sa 21			Ma 21			Je 21			Di 21			Me 21			Je 21			Di 21			Ma 21			Ve 21			Di 21			Me 21		
Ve 22			Di 22			Me 22			Ve 22			Lu 22		19	Je 22			Ve 22			Lu 22		29	Me 22			Sa 22			Lu 22		S8	Je 22		
Sa 23			Lu 23		8	Je 23			Sa 23			Ma 23			Ve 23			Sa 23			Ma 23			Je 23			Di 23			Ma 23			Ve 23		
Di 24			Ma 24			Ve 24			Di 24			Me 24			Sa 24			Di 24			Me 24			Ve 24			Lu 24		38	Me 24			Sa 24		
Lu 25		4	Me 25			Sa 25	Noël		Lu 25		16	Je 25			Di 25			Lu 25		27	Je 25			Sa 25			Ma 25			Je 25			Di 25		
Ma 26			Je 26			Di 26			Ma 26			Ve 26			Lu 26		23	Ma 26			Ve 26			Di 26			Me 26			Ve 26			Lu 26		
Me 27			Ve 27			Lu 27		12	Me 27			Sa 27			Ma 27			Me 27			Sa 27			Lu 27		34	Je 27			Sa 27			Ma 27		
Je 28			Sa 28			Ma 28			Je 28			Di 28			Me 28			Je 28			Di 28			Ma 28			Ve 28			Di 28			Me 28		
Ve 29			Di 29			Me 29			Ve 29			Lu 29		20	Je 29			Ve 29			Lu 29		30	Me 29			Sa 29			Lu 29			Je 29		
Sa 30			Lu 30		S1	Je 30			Sa 30			Ma 30						Sa 30			Ma 30			Je 30			Di 30			Ma 30			Ve 30		
			Ma 31						Di 31			Me 31						Di 31						Ve 31						Me 31			Sa 31		

Semaines en jaune = Cours Hebdomadaires (y compris les jours fériés)

Semaines en saumon = Pas de cours / Stages & Séjours de vacances scolaires

Semaines en gris = Pas de cours / Planning spécial estival

## ARTICLE 1 : ORGANISATION & INSCRIPTION

Toutes les activités du centre équestre, ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du responsable de la société, de ses associés et des employés du centre équestre. **Toute inscription est individuelle, nominative, ferme et définitive.**

## ARTICLE 2 : LICENCE FEDERALE & ASSURANCE

La licence fédérale pratiquant est obligatoire pour le passage des examens fédéraux (galops) et pour participer aux compétitions « Club » ou « Poney ». Elle inclut une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation. Le certificat médical d'aptitude à l'équitation est recommandé, voire obligatoire pour une licence compétition.

Le tarif de la licence fédérale est de : 25 € (pour les moins de 18 ans) / 36 € (pour les 18 ans et plus)

Le centre équestre est assuré en responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurances AXA mais sa responsabilité est dérogée en cas d'accident survenant par une inobservation du règlement intérieur. Chaque cavalier est sous la responsabilité de son enseignant pendant la durée de sa séance d'équitation. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de leçons.

## ARTICLE 3 : LES FORFAITS ANNUELS

Les forfaits de la saison 2023 / 2024 commencent le Lundi 4 Septembre 2023 et se terminent le Dimanche 7 Juillet 2024.

La saison complète est composée de 38 semaines réparties selon le calendrier ci-dessous :

- |   |      |  |
|---|------|--|
| • <b>8 semaines de forfait</b> : du 4/9/2023 au 29/10/2023  | Puis | <b>1 semaine de stage</b> : du 30/10/2023 au 5/11/2023 |
| • <b>8 semaines de forfait</b> : du 6/11/2023 au 31/12/2023 | Puis | <b>1 semaine de stage</b> : du 1/1/2024 au 7/1/2024    |
| • <b>6 semaines de forfait</b> : du 8/1/2024 au 18/2/2024   | Puis | <b>1 semaine de stage</b> : du 19/2/2024 au 25/2/2024  |
| • <b>6 semaines de forfait</b> : du 26/2/2024 au 7/4/2024   | Puis | <b>2 semaines de stage</b> : du 8/4/2024 au 21/4/2024  |
| • <b>11 semaines de forfait</b> : du 22/4/2024 au 7/7/2024  | Puis | <b>3 semaines de stage</b> : du 8/7/2024 au 28/7/2024  |

**L'inscription à un forfait se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec possibilité de payer en 11 mensualités sans frais,** chacune étant encaissée en début de chaque mois, de Septembre à Juillet.

### • Le tarif des Forfaits Equitation

Public	Tarif Unitaire d'une séance	Forfait Equitation 1 (1h cours / semaine)	Forfait Equitation 2 (2h cours / semaine)
Cavalier Baby	20 €	68 € X 11 mois (748 €)	
Cavalier Poney	27 €	93 € X 11 mois (1023 €)	176,70 € X 11 mois (1943,70 €)
Cavalier Cheval	32 €	112 € X 11 mois (1232 €)	212,80 € X 11 mois (2340,80 €)

### • L'inscription en cours d'année

Pour une inscription en cours d'année, le prix du forfait annuel équitation est calculé sur la base du tarif unitaire de la séance indiqué ci-dessus, multiplié par le nombre de séances pour aller jusqu'à la fin de la saison. Le total obtenu peut être mensuralisé sur le nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin du forfait.

### • L'option Annulation

**Cette option facultative permet de résilier son inscription au forfait annuel à tout moment, sans préavis et sans justificatif,** en bénéficiant du remboursement de 75% des séances restant à consommer jusqu'à la fin de la saison. Un simple écrit du cavalier ou du responsable légal pour les mineurs, contresigné par un encadrant de l'équipe, détermine le point de départ de la résiliation, le remboursement ayant lieu dans le mois suivant cette date.

D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • L'option Récupération

**Cette option facultative permet de bénéficier d'un bon de récupération pour toute absence signalée au moins 24h avant la séance, sans limite sur toute la saison,** (la formule standard se limite à un maximum de 4 récupérations possible sur l'année). D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • La carte de 10 heures

Une carte de 10h de monte, sans garantie de créneau horaire (en fonction du remplissage de la reprise) est également disponible. Elle s'adresse aux personnes ne souhaitant pas s'engager sur un forfait à l'année, mais aussi aux adhérents qui désirent compléter leur forfait de 10h supplémentaires. D'une durée de validité de 6 mois maximum, le coût de cette carte pour nos cavaliers est de 270 € à poney ou 320 € à cheval. Pour les externes, son tarif est de 350 € à poney ou 420 € à cheval.

Les prix indiqués ci-dessus sont TTC (toutes taxes comprises) et composés de :

1. La mise à disposition des installations sportives du Club pour 65% du total de la prestation (avec une TVA à 5,5%)
2. L'enseignement pour les 35% restants (avec une TVA à 20%)

Les séances durent une heure, sauf pour les cavaliers Baby où elles sont limitées à 30 minutes. Les temps de montée et de descente du cheval ou du poney sont compris dans cette durée. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. En fonction des éléments climatiques ou météorologiques, elles peuvent être écourtées ou remplacées par des cours théoriques. **Un cavalier s'inscrivant à plus d'un forfait sur une même période (plus d'une séance de monte par semaine) bénéficie de 10 % de réduction à partir du deuxième forfait.** Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient de 5% de remise complémentaire sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille

## ARTICLE 4 : EQUIPEMENT, MATERIEL & SECURITE

Le port du casque, conforme à la norme CE VG1 01.040 2014-12, est obligatoire pour constituer une protection efficace pour le cavalier. Cette obligation s'applique à tout cavalier à cheval ou à poney dans l'enceinte du centre équestre comme en extérieur.

Le matériel mis à disposition par le Club doit être restitué après chaque utilisation dans son état initial, par le cavalier qui en a bénéficié. **En cas de perte, vol ou dégradation, le remplacement du matériel pourra être refacturé au cavalier à qui le matériel a été prêté.**

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité :

- Les chiens sont interdits dans l'établissement. En cas d'accident, le propriétaire sera tenu pour responsable.
- Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du centre équestre (un emplacement avant le portail d'entrée est prévu à cet effet).
- Aucun comportement risquant d'effrayer les équidés n'est autorisé dans l'établissement.

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 5 : OPTIONS CONCOURS

Au delà des participations ponctuelles aux concours proposées par le Club qui restent accessibles aux conditions tarifaires unitaires en vigueur, des « Options Concours » sont disponibles pour les cavaliers qui souhaitent intégrer les coûts dans la mensualisation.

Option Concours	Pack Concours 1 (5 concours ou 3 CCE)	Pack Concours 2 (10 concours ou 6 CCE)	Pack Open (10 concours ou 6 CCE)
Open de France Lamotte-Beuvron	0	0	1 <sup>er</sup> Championnat inclus
Total de l'Option Concours	40 € X 11 mois (440 € TTC)	80 € X 11 mois (880 € TTC)	155 € X 11 mois (1705 € TTC)

Sur le planning des reprises, les séances intitulées « Compétition » sont destinées à des cavaliers désirant la pratiquer. **Toute inscription sur une reprise compétition implique l'obligation d'adhérer à une des Options Concours proposées. Lorsque l'option annulation a été souscrite à l'inscription, elle couvre le remboursement des concours non consommés selon les mêmes conditions (75%).**

L'Option « Pack Open » s'adresse aux cavaliers désireux de concourir à l'Open de France DRESSAGE, CSO ou CCE en fin de saison. Cette option intègre la 1<sup>ère</sup> participation au championnat de France, ainsi que l'inscription à 10 concours DRESSAGE ou CSO ou bien 6 concours CCE, tous qualificatifs tout au long de la saison.

## ARTICLE 6 : ABSENCES & RECUPERATIONS DES HEURES DE FORFAIT

**Sous réserve d'avoir prévenu de son absence au moins la veille avant 23h, les leçons de forfait manquées peuvent être récupérées, dans la limite de 4 récupérations maximum sur la totalité de la saison.** L'option « Récupération » facultative permet de s'affranchir de cette limite en bénéficiant de la récupération possible de toutes les séances loupées, sous réserve du respect du délai de prévenance.

**Les absences doivent être signalées via le compte cavalier de chaque adhérent, accessible par la plate-forme Kavalog Web.** A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de l'interface Kavalog Web, l'absence pourra être signalée par mail sur l'adresse du Club ([contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com)). Chaque absence déclarée dans les limites imparties, générera automatiquement un bon de récupération, qu'il sera possible d'utiliser pour une inscription sur un des créneaux horaires correspondant au niveau technique du cavalier (ou au niveau inférieur) et affichant une disponibilité.

**Les inscriptions en récupération devront être réalisées via l'interface Kavalog Web et ne pourront être planifiées que sur les 168 prochaines heures** (correspondant à une semaine de 7 jours). Par mesure d'équité, aucune inscription en récupération ne sera prise en compte par mail ou directement au bureau. La majorité des absences étant signalée au dernier moment, une consultation régulière des places disponibles est fortement conseillée afin de trouver un créneau pour récupérer la séance loupée.

**Au delà de ces conditions, les cours non pris sont perdus et non récupérables (même pour raison médicale avec ou sans certificat), sauf en cas d'accident survenu pendant la pratique à cheval ou à poney sous l'encadrement du Club.**

## ARTICLE 7 : ANIMATIONS, COMPETITIONS & STAGES

Un planning des animations et compétitions est affiché dans le Club-House, avec indication des conditions tarifaires et de participation. Sous réserve de validation de son niveau par son enseignant référent, tout cavalier peut s'inscrire à une animation ou une compétition. **Les animations et compétitions doivent être réglées à l'inscription.** En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Toutes les semaines en dehors des périodes de forfait de la saison 2023 / 2024 sont destinées aux stages. Chaque semaine de stage s'étale sur 5 jours, de 9h30 à 17h30 (repas du midi et goûter non compris), chaque journée comprenant 3h d'équitation plus 1h de théorie. Les participants en demi-journée bénéficient de deux heures de monte ou bien d'une heure de monte plus une heure de théorie, selon l'organisation de la journée. Sous réserve de disponibilité, les stages sont accessibles aux cavaliers extérieurs au Club, moyennant une majoration de 10 % du tarif indiqué. La préparation des examens fédéraux peut également être envisagée lors des stages. **Toute inscription à un stage est ferme et définitive, implique le paiement intégral lors de la réservation** et aucun remboursement ne sera consenti, sauf cas d'accident survenu lors de la pratique de l'équitation au sein du Club. Pour un coût complémentaire de 5 € par jour, une « option remboursement » facultative peut être souscrite (voir les conditions sur le formulaire d'inscription au stage).

## ARTICLE 8 : DISCIPLINE & SANCTIONS

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres doivent observer une attitude adaptée à un centre équestre et appliquer les consignes de sécurité fixées. Tout adhérent du Club ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtisive envers le centre équestre, ses membres ou son personnel n'est admise.

Toute attitude répréhensible d'un adhérent et toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent aller de la mise à pied ponctuelle, jusqu'à l'exclusion définitive, en passant par la suspension temporaire.

Ces décisions sont prises par le gérant, le directeur ou le responsable pédagogique et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement des sommes engagées. L'adhérent qui est mis à pied ou suspendu, ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter un cheval ou poney appartenant au centre équestre, ni utiliser les terrains d'évolution, manèges, carrières et terrain de Cross.

## ARTICLE 9 : VIDEOSURVEILLANCE, DROIT A L'IMAGE & APPLICATION

L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société RIDERLAND et par les forces de l'ordre.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, RIDERLAND peut être amené à photographier, à filmer et à utiliser l'image de ses adhérents prise lors des spectacles équestres, concours et entraînements. En conséquence de quoi, dans le cadre de l'information, de la promotion et de la publicité, l'adhérent autorise à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par RIDERLAND ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extraits.

En signant leur adhésion au centre équestre RIDERLAND, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions. RIDERLAND se réserve le droit de radier tout membre non respectueux des règles ainsi définies sans autre formalité. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents disposent du droit de suppression des données qui les concernent, en adressant une demande écrite au gérant.

Lu et approuvé (mention manuscrite)	Date	Signature de l'adhérent (ou du représentant légal pour les mineurs)
--	------	--

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél / Fax : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)